

# Institut Saint-Simon

Avenue du Général De Croutte  
31 100 Toulouse  
Tél. : 05.61.19.09.49/Fax : 05.61.19.09.40  
Site : [www.institutsaintsimon.com](http://www.institutsaintsimon.com)  
E-mail : [accueil.institutsimon@arseaa.org](mailto:accueil.institutsimon@arseaa.org)



## DOSSIER de CANDIDATURE

### Formation Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé Session 2010/2011

A renvoyer à l'Institut Saint-Simon Toulouse  
Avant le 26 mars 2010

#### VOIE d'accès (cocher) :

- Formation initiale  
 Formation continue

#### Candidat :

Nom d'usage : .....

Nom de naissance : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tel domicile : .....

Portable : .....

Mail : .....

N° sécurité sociale : .....

Photo  
à  
coller ici

Autorisez-vous la diffusion de votre n° de tél portable et adresse mail auprès de  
l'Association des élèves  OUI  NON

#### Etablissement employeur :

Dénomination : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Fax : ..... Mail : .....

### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

Réservé au Centre de Formation :

ID convention : .....

GROUPE :

Lieu :

Période de formation :

Situation à l'entrée en formation :

Total nombre d'heures :

Changement de situation et date :

Réservé au Centre de Formation :

## SUIVI DU DOSSIER DU STAGIAIRE

### Documents:

- Le formulaire d'inscription complété et signé
- La photocopie recto verso de votre carte d'identité (ou passeport en cours de validité)
- 4 photos d'identité (portant votre nom au dos) dont une à coller sur le dossier de candidature
- 2 enveloppes timbrées au tarif normal, libellées à votre adresse, **format 25 x 17**
- La copie de vos diplômes professionnels (pour les diplômes étrangers, une attestation d'équivalence)
- Les certificats de travail attestant les années de pratique professionnelle dans le métier de base
- Une lettre de motivation,
- Un certificat des vaccinations obligatoires: DT – polio – BCG
- Les chèques suivants, impérativement émis par le stagiaire, à l'ordre de l'ARSEEA-  
INSTITUT SAINT-SIMON :
  - Les frais de dossier : 27 €
  - Les frais d'admission : 85 €

### \* Pour les salariés :

- L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe), précisant obligatoirement :
  - \* la nature du contrat de travail et le poste occupé.
  - \* la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
  - \* les périodes de date à date (pour les CDD et contrats aidés)
  - \* le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation
- La photocopie du contrat de travail et de la prise en charge financière
- \* Pour les personnes occupant une fonction autre qu'Educateur Technique (AMP, Moniteur d'Atelier, Chef Cuisinier....)
- Attestation de l'employeur certifiant que pendant la formation, elles occuperont un poste d'Educateur Technique Spécialisé au moins à mi-temps
- \* Pour les personnes mises en situation professionnelle
- L'accord écrit de l'employeur qui accueille

Toutes ces pièces sont à insérer dans la chemise « Dossier d'inscription »

OPCA de l'établissement employeur : .....

### DEVIS délivrés :

Devis 1 fait le : ..... pour quel organisme ? .....

Devis 2 fait le : ..... pour quel organisme ? .....

Devis 3 fait le : ..... pour quel organisme ? .....

### Convention de formation :

Envoyée le : .....

Retournée signée

### Contrat de formation professionnelle

Envoyé le : .....

Retourné signé

  

### Documents administratifs liés aux statuts des élèves :

◆ CIF Prise en charge OPCA

◆ Autre contrat :

- lequel : .....

- durée : .....

- renouvellement : .....

  

### SI ABANDON : lettre reçue le :

En cas de REDOUBLEMENT

1ère année : Avenant convention envoyé le : .....

2ème année : Avenant convention envoyé le : .....

OBSERVATIONS (lors de la rentrée administrative et suivi)

Retourné signé

Retourné signé

Institut  
Saint-Simon

Avenue du Général De Crouette  
31 100 Toulouse  
Tél. : 05.61.19.09.49/Fax : 05.61.19.09.40  
Site : [www.institutsaintsimon.com](http://www.institutsaintsimon.com)  
E-mail : [accueil.institutsimon@arseaa.org](mailto:accueil.institutsimon@arseaa.org)



**FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE**  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**A COMPLETER PAR LE STAGIAIRE :**

**ETAT CIVIL**

**NOM d'usage :** ..... **Prénom:** .....

**NOM de naissance :** .....

**Date et lieu de naissance :** ...../...../..... à ..... **Sexe :** M  F

**Département ou Pays de naissance :** ..... **Nationalité :** .....  
*(si vous êtes étranger, copie certifiée conforme par la structure du titre vous autorisant à exercer une activité professionnelle)*

**Situation de famille**

marié  célibataire  concubinage  PACS  veuf(ve)  séparé(e)  divorcé(e)

**Nombre d'enfants :** .....

**Profession des parents :** père : ..... mère : .....

**Personne à prévenir en cas d'accident :**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **Portable :** .....



## SCOLARITE

CLASSE FREQUENTEE	ANNEE	DIPLOME OBTENU
1er CYCLE 6ème 5ème 4ème 3ème		
2ème CYCLE 2de 1ère Terminale*		*Veuillez préciser la série du baccalauréat
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		

Date de sortie du système scolaire : .....

Avez-vous interrompu vos études pendant plus d'un an pour travailler ?

OUI  NON

### ACTIVITES PROFESSIONNELLES (antérieures à votre situation actuelle)

Indiquez, avec précision, quelles ont été vos activités professionnelles depuis le moment où vous avez commencé à travailler jusqu'à maintenant

NATURE DE L'ACTIVITE FONCTION EXERCEE	LIEU DE TRAVAIL ORGANISME EMPLOYEUR	DATES

---



SITUATION ACTUELLE

- **Demandeur d'emploi** :  Oui  Non
- Inscrit à l'ANPE depuis le .....
  - N° d'inscription à l'ANPE : .....
  - Rémunéré par l'Assedic depuis le : .....  
pour une durée de : .....
  - Vous n'êtes plus indemnisé par l'Assedic depuis le : .....
  - Vous êtes bénéficiaire du RMI :  Oui  Non
  - Partenaire ayant orienté le candidat : (ANPE, ASSEDIC...) .....

**Joindre les justificatifs de votre situation**

- **Salarié** :  Oui  Non

- **Autre situation** :

Précisez : .....  
.....  
.....  
.....

• **Pour les salariés** :

EMPLOYEUR : <b>Nom ou raison sociale</b> : .....
<b>Adresse</b> : ..... ..... .....
<b>Téléphone</b> : ..... <b>Fax</b> : .....
<b>E-mail</b> : .....
<b>Personne à contacter, chargée du dossier</b> : .....
<b>Convention Collective</b> : .....
<b>OPCA</b> : <input type="checkbox"/> Unifaf <input type="checkbox"/> Uniformalion <input type="checkbox"/> Formahp <input type="checkbox"/> Agefos <input type="checkbox"/> Autre : précisez :
<b><u>Adresse exacte de facturation</u></b> : ..... .....

- Fonction exercée dans l'établissement : .....
- Nature du contrat : précisez (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, contrat aidé,..)  
.....
- Date d'entrée dans l'Etablissement : .....
- Date de fin de contrat : (si temporaire) .....



- Travaillez-vous à temps complet ?  Oui  Non
- Si non, quel est votre temps de travail, par semaine : .....

Participez-vous aux frais de financement de votre formation ?  Oui  Non

**DESCRIPTION DETAILLEE DE VOTRE EMPLOI ACTUEL, en fonction de vos diplômes professionnels :**

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et véritables (art. 22 -II de la loi 68-690 du 31/07/68). Je me porte candidat(e) à l'entrée en formation d'Edicateur Technique Spécialisé session 2010-2013

**Fait à ..... le.....**  
**Signature du stagiaire**



**PROCEDURE D'ADMISSION  
FORMATION au Diplôme d'Etat  
D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE (D.E.E.T.S.)**

Formation initiale ou continue

Accès possible par la V.A.E.

**Rentrée Octobre 2010**

**Date limite de dépôt des dossiers :  
Le 26 mars 2010**

**Le Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé, de niveau III, est institué par le décret 2005-1376 du 3 novembre 2005 et règlementé par l'arrêté du 18 mai 2009 et la circulaire du 2 novembre 2009 n°DGAS/4A/DGESIP/2009-331**

L'ETS contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques de production au cours d'une prise en charge éducative et sociale. Il exerce ses fonctions (accompagnement éducatif, formation professionnelle, encadrement technique de la production) dans des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé ou dans les dispositifs d'insertion des secteurs publics et privés.

**I – CONDITIONS D'ADMISSION**

L'admission à l'Institut Saint-Simon est organisée conformément à la procédure prévue à l'article 2 de l'arrêté du 18 mai 2009 fixant les modalités de formation et d'organisation des examens pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé et au dossier d'agrément de l'Institut Saint-Simon.

**1 – Peuvent se présenter aux épreuves d'admission, les personnes titulaires :**

- . **d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique** homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au **niveau IV** ;
- . **d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique** homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au **niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle** et être en situation d'emploi de **moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé**.

**2 - Avoir déposé un dossier d'inscription complet dans les délais prévus.**

**3 - Avoir satisfait à des épreuves d'admission permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation.**

#### 4 - La formation est ouverte :

- aux Educateurs Techniques Spécialisés en poste (salariés ou mis en situation professionnelle),
- ou aux personnes occupant une autre fonction (AMP, Moniteur d'Atelier, Chef Cuisinier...)

**sous la condition que pendant la formation, elles occuperont un poste d'Educateur Technique Spécialisé au moins à mi-temps (joindre attestation de l'employeur).**

- **Pour les salariés, avoir l'accord de l'employeur** pour suivre la formation d'Educateur Technique Spécialisé durant la période considérée.
- **Pour les personnes mises en situation professionnelle**, avoir l'accord écrit d'un employeur qui l'accueille en situation professionnelle durant la durée de la formation (fournir l'attestation).

## II – EPREUVES D'ADMISSION

Le centre de formation organise le déroulement et les modalités des épreuves d'admission. Ces épreuves ont pour but de vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession et de s'assurer sur le candidat adhère au projet pédagogique de l'Institut Saint-Simon.

**Seront convoqués aux épreuves d'admission les candidats dont le dossier est recevable pour la formation d'Educateur Technique Spécialisé.**

Les épreuves comprennent :

- **une épreuve écrite d'admissibilité** d'une durée de 2 h, évaluée par des formateurs, qui consiste en une réflexion sur un thème relatif à un problème de société.

*Objectifs : apprécier les aptitudes du candidat à tirer profit de la formation d'Educateur Technique Spécialisé.*

*Critères d'appréciation : présentation et structuration du document, appréciation de l'expression écrite, respect de la consigne, capacité à rendre compte de l'élaboration et l'organisation de la pensée au travers de l'écrit, argumentation à partir de faits descriptifs, capacité à prendre de la distance par rapport à la situation rapportée, au travers de l'écrit.*

*Notation sur 20, coeff 1 – note éliminatoire : 8*

- **une épreuve orale d'admission** : entretien individuel d'environ 30 minutes, conduit par un jury composé de formateurs et de professionnels du secteur médico-social, à partir des éléments de présentation apportés par le candidat (motivation, expérience personnelle et professionnelle, connaissance du secteur, réflexion à partir du travail écrit). Le jury disposera du dossier du candidat.

*Objectifs : apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession et son adhésion au projet pédagogique de l'Institut Saint-Simon*

*Critères d'appréciation : présentation du candidat, connaissance du travail social et du métier d'Educateur Technique Spécialisé, argumentation à l'oral*

*Notation sur 20, coeff 2 – note éliminatoire : 8*

**Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social (ES, EJE, ASS, CESF) sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.**

*Une commission d'harmonisation* des notes est organisée, constituée des membres des jurys et présidée par le Directeur de l'Institut Saint-Simon ou de son représentant. Cette commission harmonise les résultats, régule les différents points de vue, permet à chaque membre du jury d'argumenter ses propositions d'admission.

La commission d'admission est composée du Directeur de l'Institut Saint-Simon, du responsable de la filière ETS, de formateurs et de professionnels du secteur. Personnes invitées : un représentant de la DRASS, un représentant de l'Education Nationale. Elle atteste de la conformité des épreuves mises en œuvre sous la responsabilité de l'Institut Saint-Simon au présent règlement d'admission et statue sur les cas litigieux ou sur les candidats ayant obtenu la même note. Elle arrête la liste des candidats admissibles en fonction de la note finale obtenue.

**Critères permettant de départager les candidats ayant obtenu la même note aux épreuves d'admission :**

Lorsque des candidats ont des notes identiques, les membres de la commission départagent les candidats selon les critères suivants :

- 1 – la note de l'entretien la plus élevée
- 2 – la note du dossier la plus élevée
- 3 – la note de l'écrit la plus élevée
- 4 – Dans le dossier, si nécessaire :
  - la durée de l'expérience professionnelle dans le champ social la plus longue
  - la motivation la plus argumentée

**Durée de validité de la décision d'admission :**

- report possible 5 ans maximum pour absence de financement (demande de CIF en attente)
- report possible 1 an en cas de force majeure (maladie, maternité, demande motivée)
  - ⇒ Toute demande de report doit faire l'objet d'une demande écrite annuelle, accompagnée d'un justificatif.

Obligation de repasser la sélection après 5 ans.

**En cas de report accepté, les droits d'inscription seront remboursés et seront acquittés lors de l'entrée effective de la personne en formation.**

**L'inscription dans le centre de formation ne sera définitive qu'après la notification d'un résultat positif aux épreuves d'admission (liste arrêtée par la commission d'admission composée du directeur de l'établissement, du responsable de la formation et d'un professionnel) et une confirmation écrite du candidat**

**Nombre de places disponibles :** 30 par année de formation, cursus en formation continue ou formation initiale.

### III – LA FORMATION

Elle est dispensée en trois ans et comporte 1 200 heures d'enseignement théorique (réparties sur un rythme d'une semaine toutes les trois semaines en moyenne) en centre de formation et 1960 heures (56 semaines) de formation pratique :

○ **La formation théorique : 1 200 h**

*Elle se décompose en quatre domaines de formation (DF)*

**DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé** **350 h**

**DF 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif spécialisé :** **450 h**

*1<sup>ère</sup> partie : organisation de l'environnement d'apprentissage et de production (300 h)*

*2<sup>ème</sup> partie : conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle (150 h)*

**DF 3 : Communication professionnelle :** **200 h**

*1<sup>ère</sup> partie : travail en équipe pluriprofessionnelle (100 h)*

*2<sup>ème</sup> partie : coordination (100 h)*

1<sup>ère</sup> partie : implication dans les dynamiques institutionnelles (150 h)

2<sup>ème</sup> partie : travail en partenariat et en réseau (50 h)

o **La formation pratique délivrée au sein de sites qualifiants, selon les modalités suivantes :**

Candidats effectuant la totalité de la formation :

\* **un stage de découverte d'une durée de 12 semaines (420 h) dans un milieu ordinaire d'insertion professionnelle**

\* **un stage long d'une durée de 32 à 36 semaines (1120 à 1260 h)**

\* **un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 h)**

(stages représentatifs d'expériences diversifiées en terme de publics et de modalités d'intervention).

Les personnes pouvant justifier de deux années d'expérience professionnelle sont dispensées du stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion professionnelle.

Candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation :

\* **une période de stage minimale** d'une durée de 16 semaines (560 h) pour chacun des deux premiers domaines de formation (*sur le lieu d'activité professionnelle pour les salariés*) et de 8 semaines (280 h) pour chacun des deux derniers domaines de formation.

Candidats en situation d'emploi d'ETS ou de MA :

\* **deux stages de découverte** d'une durée de 8 semaines (280 h) chacun, hors structure employeur, auprès de publics présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique de nature différente.

**REPARTITION DES STAGES ETS 3 ANS**

	<b>Situation d'emploi d'ETS</b>	<b>Voie Directe avec 2 ans d'expériences*</b>	<b>Voie Directe sans expérience</b>
<b>1ère année</b>	2 mois stage découverte hors établissement employeur (8 semaines : 280 h) A réaliser avant fin Mars	3 mois de mise en situation professionnelle (12 semaines : 420 h)	3 mois stage découverte (12 semaines : 420 h)
		3 mois stage long (12 semaines : 420 h)	3 mois stage long (12 semaines : 420 h)
<b>2ème année</b>		6 mois stage long (24 semaines : 840 h)	6 mois stage long (24 semaines : 840 h)
<b>3ème année</b>	2 mois stage découverte hors établissement employeur (8 semaines : 280 h) A réaliser avant fin Novembre	2 mois stage découverte (8 semaines : 280 h)	2 mois stage découverte (8 semaines : 280 h)
<b>TOTAL</b>	<b>560 heures</b>	<b>1960 heures</b>	<b>1960 heures</b>

NB : Tous les stages doivent être effectués en discontinu dans une même structure (x semaines de stage hors regroupements en centre de formation).

\* **Voie directe avec 2 ans d'expériences** : sont allégés du stage de découverte de 3 mois (réforme DEETS). Toutefois, une durée de 3 mois de mise en situation professionnelle est rajoutée afin que les demandeurs d'emploi n'aient pas une interruption de formation et puissent ainsi bénéficier de leur rémunération sur la 1<sup>o</sup> année.

### **Organisation de la formation**

**Les candidats titulaires** de diplômes correspondant aux conditions ci-dessous énumérées peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègements de formation.

Les demandes d'allègement font l'objet d'une demande écrite adressée au Directeur de l'Institut Saint Simon.

L'Ecole adressera un dossier d'allègement qui sera examiné par une commission. Cette dernière évaluera la demande et attribuera ou pas l'allègement demandé.

1 – *Un tiers de la durée pour les titulaires de diplômes sanctionnant deux années au moins d'études accomplies après le baccalauréat.*

2 - *Deux tiers de la durée de formation pour :*

- les titulaires d'au moins une licence ou titre admis en équivalence
- les titulaires du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) ou du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH), créés par le décret n°2004-13 du 5 janvier 2004
- les titulaires d'une attestation de réussite à la formation dispensée par l'Ecole Nationale de la protection judiciaire de la jeunesse,
- les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier

Un programme de formation est alors co-construit (projet individualisé de formation)

#### **Cursus 1 - Formation sans allègement**

- o Effectif du groupe en formation : Cette action de formation sera dispensée à un groupe de 15 à 20 stagiaires environ
- o Durée totale de la formation : 3 ans
- o Répartition de la formation : elle est dispensée en trois ans et comporte 1 200 heures d'enseignement théorique en centre de formation réparties (soit 400h par an) et 14 mois de stage pratique.

#### **Cursus 2 – Formation avec allègement**

- o Effectif du groupe en formation :  
Cette action de formation sera dispensée à un groupe de 5 à 20 stagiaires environ
- o Durée totale de la formation et répartition de la formation : formation personnalisée selon la situation de l'élève

*Les candidats titulaires d'un diplôme en travail social* (ES, EJE, ASS, CESF, DEFA, ME) bénéficient de dispenses et peuvent bénéficier d'allègements. Les MA 2<sup>ème</sup> classe bénéficient d'allègements de formation (cf. article II de l'arrêté du 18 mai 2009).

## IV – SANCTION DE LA FORMATION

L'établissement de formation procède, dans le cadre du contrôle continu, à l'évaluation des connaissances acquises par les candidats par unité de formation.

Le livret de formation du candidat retrace les notes ainsi obtenues par unité de formation, ainsi que l'ensemble des appréciations portées sur le candidat par les responsables des unités de formation tant sur la formation théorique que pratique.

A l'issue de la formation, le centre de formation présente les candidats qui auront fourni un dossier d'inscription complet un mois avant la date des épreuves du diplôme d'Etat. Celui-ci est constitué d'épreuves, (correspondant aux quatre domaines).

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Pour valider chacun des domaines 1,2 et 4, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Pour valider le domaine de certification 3, le candidat doit avoir validé chacune de ses sous-parties « travail en équipe pluriprofessionnelle » et « coordination ».

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de la notification de la première validation d'un domaine de certification.

*Domaine de certification 1 : épreuve orale sur les pratiques professionnelles*

*Domaine de certification 2 : 1<sup>ère</sup> partie : entretien sur l'organisation de l'environnement de travail*

*Domaine de certification 2 : 2<sup>ème</sup> partie : présentation et soutenance d'un mémoire*

*Domaine de certification 3 : 1<sup>ère</sup> partie : entretien à partir d'un journal d'étude clinique*

*Domaine de certification 3 : 2<sup>ème</sup> partie : élaboration d'écrits professionnels*

*Domaine de certification 4 : 1<sup>ère</sup> partie : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles*

*Domaine de certification 4 : 2<sup>ème</sup> partie : épreuve orale sur le travail en partenariat et en réseau*

La date des épreuves et la liste des candidats autorisés à se présenter sont fixées par le Recteur d'Académie. Le diplôme est délivré par le Recteur d'Académie.

### **Composition du jury :**

- Président du jury : Le Recteur d'Académie ou son représentant.
- Vice-Président : le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Des formateurs issus d'établissements préparant le DE ETS, des membres de l'enseignement supérieur ou des professeurs de l'enseignement technologique ou professionnel,
- Des représentants des services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités publiques, de personnes qualifiées en matière d'action éducative ou sociale,
- Des représentants qualifiés de la profession professionnelle (employeurs et salariés), pour un quart.

Un Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEFETS) délivré par le Ministère de l'Education Nationale - sous réserve de réussite aux épreuves, sera délivré au stagiaire.

En cas d'échec aux épreuves du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, les candidats gardent la possibilité de se représenter à deux reprises lors des trois sessions suivantes.

## V – COUTS DE LA FORMATION

**Frais de dossier :** 27 €

Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas. Ils ne seront pas remboursés

**Frais d'admission :** 85 €

Un candidat ne peut pas être inscrit aux épreuves d'admission s'il n'a pas acquitté les frais d'admission au préalable, par chèque ou en espèces (pas de paiement employeur sur facture)

L'encaissement par l'Institut Saint-Simon se fera à la date butoir d'inscription.

Les frais de sélection restent acquis, en cas d'absence aux épreuves. A noter qu'en cas d'échec ou de réussite aux épreuves d'admission, la totalité des sommes est retenue.

### ***Financement par subvention du Conseil Régional***

***Les droits d'inscription pour l'année 2010/2011  
sont d'un montant de 295 €***

***Les frais de formation pour l'année 2010/2011  
sont d'un montant de 660 €***

***Les montants sont réévalués pour chaque année scolaire.***

Les frais de formation seront facturés par l'Institut Saint-Simon :

- pour partie au 31 décembre
- pour le solde, à chaque fin d'année de formation.

Les personnes en formation qui ne s'acquittent pas des frais de formation dans les conditions prévues ne pourront pas prétendre à poursuivre leur formation. Ces personnes ne seront pas présentées au diplôme préparé.

➤ Une caution de 50 € pour l'utilisation de la bibliothèque, (chèque impérativement émis par le stagiaire), sera demandée lors du premier regroupement.

L'inscription à l'Institut Saint-Simon n'est effective qu'après :

- le retour de l'ensemble des pièces administratives demandées dans les dossiers d'inscription
- le règlement financier des frais d'admission

L'admission en formation n'est effective qu'après :

- la notification écrite d'un résultat positif aux épreuves d'admission
- le retour du bulletin réponse confirmant la demande d'inscription
- le retour de la convention ou du contrat de formation professionnelle signé
- la signature du règlement intérieur.

## VI – CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Date limite de dépôt des dossiers :  
Le 26 mars 2009**

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété et signé**
- La photocopie recto verso de votre carte d'identité (ou passeport en cours de validité)**
- 4 photos d'identité** (portant votre nom au dos) dont une à coller sur le dossier de candidature
- 2 enveloppes timbrées au tarif normal, libellées à votre adresse, format 25 x 17**
- La copie de vos diplômes professionnels** (pour les diplômés étrangers, une attestation d'équivalence)
- Les certificats de travail attestant les années de pratique professionnelle dans le métier de base**
- Une lettre de motivation**
- Une demande d'allègement de formation** pour les personnes pouvant en bénéficier (voir liste ci-dessous)
- Un certificat des vaccinations obligatoires** : DT – polio – BCG
- Les chèques suivants, impérativement émis par le stagiaire, à l'ordre de l'ARSEEA-  
INSTITUT SAINT-SIMON :**
  - Les frais de dossier : 27 €
  - Les frais d'admission : 85 €
- \* **Pour les salariés :**
  - L'autorisation de l'employeur à suivre la formation/attestation d'emploi (ci-jointe)**, précisant obligatoirement :
    - \* la nature du contrat de travail et le poste occupé.
    - \* la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail
    - \* les périodes de date à date (pour les CDD et contrats aidés)
    - \* le montant de la participation de l'employeur aux frais de formation
  - La photocopie du contrat de travail et de la prise en charge financière**
- \* **Pour les personnes occupant une fonction autre qu'Éducateur Technique Spécialisé** (AMP, Moniteur d'Atelier, Chef Cuisinier....)
  - Attestation de l'employeur certifiant que pendant la formation, elles occuperont un poste d'Éducateur Technique Spécialisé au moins à mi-temps**
- \* **Pour les personnes mises en situation professionnelle**
  - L'accord écrit (attestation) de l'employeur qui accueille**

Toutes ces pièces sont à insérer dans la chemise « Dossier d'inscription »

**Les personnes non admises qui souhaitent récupérer les pièces constitutives de leur dossier d'inscription doivent :**

- soit adresser une demande accompagnée d'une enveloppe grand format à leur adresse, timbrée au tarif en vigueur (lettre 5-100g)
- soit venir à l'Institut Saint-Simon

**Les dossiers seront détruits dans un délai de 3 mois après affichage des résultats de l'admission.**

<b>CALENDRIER de l'admission en formation</b>	
Dépôt des dossiers	<b>le 26 mars 2010</b>
Journée collective d'information	<b>le 16 avril 2010</b>
Epreuves d'admission	<b>le 30 avril 2010</b>
Publication des résultats	<b>le 4 mai 2010</b>
Début de la formation	<b>le 4 octobre 2010</b>

\*\*\*\*\*

**DECRET N°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.**

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles susvisé bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

**AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR /  
ATTESTATION d'EMPLOI**  
(A compléter par l'employeur)

Je, soussigné .....

Directeur ou Responsable de l'établissement : .....

.....

Adresse : .....

.....

Autorise Madame, Mademoiselle, Monsieur .....

à suivre la formation d'Educateur Technique Spécialisé **du** ..... **au** .....

**Cette formation se déroulera dans le cadre :**

• d'un Contrat à Durée Indéterminée

• d'un Contrat à Durée Déterminée   
Durée de date à date : .....

*Autres contrats :*

**Les bénéficiaires des contrats suivants ne pourront être inscrits  
que si l'employeur s'engage pour le cycle complet de formation**

• autre contrat (précisez).....   
Durée de date à date : .....

Dont la durée du travail hebdomadaire ou mensuelle s'élève à : h /



**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR :**

Année 2010/11 :

Année 2011/12 :

Année 2012/13 :

- Plan de formation
  - CIF
  - Autre (précisez) .....
- (cocher la case correspondante SVP)

**Merci de préciser l'adresse de facturation :** .....

.....

.....

**En cas de financement autre que le plan de formation de l'entreprise, veuillez joindre une photocopie de la prise en charge :**

**- de l'OPCA (en cas de CIF, contrat de professionnalisation...)**

\*\*\*\*\*

- Autorisation ferme (financement acquis)
  - En attente de financement
- (dans ce cas, renvoyer la feuille rose jointe, au plus tard avec la convention de formation, avant l'entrée du stagiaire en formation)
- (cocher la case correspondante SVP)

\*\*\*\*\*

- Si la prise en charge des frais de formation n'est que partielle, veuillez préciser les montants par année :

Année 2010/11 : .....

Année 2011/12 : .....

Année 2012/13 : .....

- Dans ce cas précis, quel sera le mode de financement complémentaire? :

\* ..... Montant : .....

\* ..... Montant : .....

\* ..... Montant : .....

**Tous les items de cette attestation doivent être obligatoirement remplis.**

Fait à ....., le .....

**Signature du stagiaire**

**Cachet et signature de l'employeur**



COMMISSION EUROPÉENNE  
Fonds social européen

## AUTORISATION FERME DE L'EMPLOYEUR FINANCEMENT ACQUIS

*A compléter par l'employeur et à renvoyer avant l'entrée en formation avec les photocopies  
des prises en charge*

Je, soussigné .....

Directeur ou Responsable de l'établissement : .....

.....

Adresse : .....

.....

Autorise Madame, Mademoiselle, Monsieur .....

à suivre la formation d'Edicateur Technique Spécialisé **du** ..... **au** .....

### **Cette formation se déroulera dans le cadre :**

• d'un Contrat à Durée Indéterminée

• d'un Contrat à Durée Déterminée   
Durée de date à date : .....

*Autres contrats :*

**Les bénéficiaires des contrats suivants ne pourront être inscrits  
que si l'employeur s'engage pour le cycle complet de formation**

• autre contrat (précisez).....   
Durée de date à date : .....

Dont la durée du travail hebdomadaire ou mensuelle s'élève à : h /



**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR :**

Année 2010/11 :

Année 2011/12 :

Année 2012/13 :

- Plan de formation
  - CIF
  - Autre (précisez) .....
- (cocher la case correspondante SVP)

**Merci de préciser l'adresse de facturation :** .....  
.....  
.....

**En cas de financement autre que le plan de formation de l'entreprise, veuillez joindre une photocopie de la prise en charge :**

- de l'OPCA (en cas de CIF, contrat de professionnalisation...)

\*\*\*\*

- Si la prise en charge des frais de formation n'est que partielle, veuillez préciser les montants par année :

Année 2010/11 : .....

Année 2011/12 : .....

Année 2012/13 : .....

- Dans ce cas précis, quel sera le mode de financement complémentaire? :

\* ..... Montant : .....

\* ..... Montant : .....

\* ..... Montant : .....

**Tous les items de cette attestation doivent être obligatoirement remplis.**

Fait à ....., le .....

**Signature du stagiaire**

**Cachet et signature de l'employeur**



COMMISSION EUROPÉENNE  
Fonds social européen

## **AUTORISATION DE L'ÉLÈVE FINANCEMENT INDIVIDUEL**

*A compléter par l'élève et à renvoyer en même temps que le bulletin réponse accompagné du chèque des droits d'inscription*

Je, soussigné .....

Adresse : .....

.....

numéro(s) de téléphone : .....

m'engage à suivre et à financer la formation d'Éducateur Technique Spécialisé :

du ..... au .....

### **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION A LA CHARGE DE L'ÉLÈVE :**

#### **Pour une formation en 3 ans :**

Année 2010/11 :

Année 2011/12 :

Année 2012/13 :

#### **Pour une formation en 2 ans :**

Année 2010/11 :

Année 2011/12 :

#### **Merci de préciser la ou les demandes effectuées**

- Assedic (joindre impérativement notification d'indemnisation)
- CIF CDD
- Demande de bourse d'étude du Conseil Régional
- Autres : .....

(cocher la case correspondante SVP)

**Joindre obligatoire photocopie des justificatifs (notification d'indemnisation Assedic, prise en charge OPCA, autres...)**

**En remplissant cette partie, vous vous engagez à fournir à l'Institut Saint Simon tous documents relatifs à la prise en charge financière dès acceptation par les différents organismes tout au long de votre formation.**

**Tous les items de cette attestation doivent être obligatoirement remplis.**

Fait à ....., le .....

**Bon pour accord**

**Signature du stagiaire**

